

Discours prononcé

Autor(en): **Rivière, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **13 (1905)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682668>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

réclamer un contrôle international sur la fabrication des armes et des explosifs modernes.

4^o Que les problèmes internationaux soient, à l'avenir, résolus par les deux tribunaux : Tribunal international et Tribunal humanitaire. Le premier, composé de délégués de toutes les corporations, tranchera les différends des pays intéressés; le second, formé de représentants élus par toutes les nations, décidera des questions qui touchent à l'ordre international et humanitaire.

DISCOURS PRONONCÉ par le Dr J. RIVIÈRE

président de l'Association médicale internationale contre la guerre, à sa réunion du 24 juin, tenue 25, rue des Mathurins.

Messieurs et chers Confrères,

Je vous remercie d'être venus ce soir nombreux à notre réunion.

Nous sommes particulièrement honorés de la présence parmi nous de tant de médecins autorisés.

Depuis notre dernière réunion nous ne sommes pas restés inactifs. Nous n'en voulons pour preuve que les adhésions et les félicitations qui, de tous pays, nous sont parvenues, nombreuses, et qui constituent le plus précieux des encouragements.

Notre Comité d'honneur, composé de professeurs et de maîtres de toutes nationalités, de noms les plus autorisés du corps médical, dépasse aujourd'hui le chiffre cent.

Si, grande en est notre satisfaction, il est cependant un point, Messieurs, sur lequel nous tenons, dès ce soir, à attirer tout particulièrement votre

attention. Et, en traitant ce point, je vais, je n'en doute pas, au devant de vos désirs et de vos vœux. Nous voulons qu'il soit bien entendu — et cela pour dissiper, une fois pour toutes, toute équivoque — que nos idées humanitaires ne peuvent, en aucune façon, heurter le sentiment national ni nuire à la noble idée de patrie.

Des événements importants et nombreux se succèdent depuis quelque temps dans le domaine politique, économique et social — événements qui tendent à toucher de si près l'existence humaine, que le médecin ne saurait s'en désintéresser — et qui sollicitent tout particulièrement l'attention des adhérents de notre Association qui se sont donné pour mission d'étudier en commun les moyens de prévenir les calamités.

Les 18 et 20 avril un public nombreux et choisi se pressait dans la vaste enceinte du Trocadéro pour y acclamer nos maîtres et devanciers : Frédéric Passy, Berthelot, Charles Richet, Sir Thomas Barclay.

Dans un ordre général, ces visites, ces déplacements répétés des chefs d'État, dont nous sommes témoins depuis quelque temps, apparaissent à tous comme une auréole de paix.

Nous savons bien que, dans cette atmosphère pacifique, quelques notes guerrières ont retenti. Médecins, nous connaissons les effets de la contagion, souvent plus marquée dans l'ordre moral que dans l'ordre physique. Ne nous appartient-il donc pas de contribuer à ramener le calme dans les esprits, en répétant, une fois de plus, cette vérité de La Palice : Que la guerre ne fait qu'épuiser les belligé-

rants, pour le plus grand avantage des neutres ?

Au moment même où il n'est question que de lancer la moitié du genre humain contre l'autre, ne nous est-il pas permis à nous autres, médecins de toutes nationalités, de chercher les causes des contradictions qui font que les peuples les plus pacifiques peuvent être acculés à la guerre, alors que chacun est convaincu que les engins de guerre modernes sèmeront partout la ruine et la désolation ? Car le monde est à ce point bouleversé qu'il en arrive à trembler, non point de sa faiblesse, mais de sa force.

Les intérêts des collectivités sont-ils réellement en opposition avec les intérêts individuels ?

Pour nous, le contraire est la vérité.

De même que la noble idée de patrie n'est pas en opposition avec l'idée de famille et d'amitié, de même l'idée d'humanité n'abolit pas l'idée de patrie.

Ainsi, partout, nous retrouvons cette loi des affinités et de l'attraction, qui régit le monde.

Les flottes et les armées ne seront jamais un obstacle suffisant aux échanges.

Cette police, déjà très difficile chez soi, devient impraticable et dangereuse chez les autres.

Certains peuples aujourd'hui, effrayés de leurs forces réciproques, en arrivent à se rencontrer sur des terrains neutres.

Les lions, en face des brebis, trouvent le terrain d'entente qui doit les départager.

De ces faits mêmes ne ressort-il pas la preuve évidente que l'éducation nationale est toute à faire ?

Spolier les masses inoffensives et désarmées, est-ce là le rôle de collectivités humaines ?

Ces dernières en sont-elles donc encore réduites à se défendre contre des loups ?

Et, à ce propos, ne sentons-nous pas ici, plus que jamais, la nécessité de ce tribunal humanitaire, que nous considérons comme la sanction morale et suffisante des actes internationaux ?

C'est toute une mentalité qu'il faut créer dans l'ordre international.

Les juges d'aujourd'hui ne sont plus uniquement des monarques.

Les tribunaux internationaux actuels sont composés d'éléments hétérogènes, et le rôle, parmi eux, des démocraties, semble particulièrement délicat et difficile.

Les intérêts visés se heurtent entre eux. C'est la société elle-même, avec les délégués de ses diverses corporations, qui doit résoudre les questions internationales.

Et c'est pour cette raison, Messieurs, que nous avons cru devoir prêcher d'exemple.

En présence de calamités qui atteignent si profondément l'humanité, le médecin ne doit pas craindre de protester tout le premier.

Depuis longtemps déjà, les Frédéric Passy, Berthelot, Charles Richet, Barclay, d'Estournelles de Constans, M^e Camille Flammarion, Séverine, M. Arnaud et bien d'autres encore, se sont constitués les apôtres de la paix dans le monde.

Et si, depuis notre dernier appel, il nous a été donné d'assister à une suite de manifestations en faveur des œuvres de paix, c'est que nous avons avancé une série d'arguments irréfutables; que nous les avons soumis à des juges compétents; c'est que, prenant la parole au nom du corps médical, et avec l'appui des savants qui composent notre Comité d'honneur et qui représentent l'élite de notre profession, nous avons commencé la série des protestations *corporatives*, dont les manifestations seront les *seules efficaces*.

Les chefs d'Etat, comme les ministres responsables, se rendent compte aujourd'hui que la guerre n'est plus chose facile à déclarer et que l'humanité entière, consciente de ses devoirs, se solidarise dans ses droits.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

C'est à l'Aula de l'Académie de Neuchâtel que s'est tenue, le 18 juin, l'Assemblée des Délégués de la Croix-Rouge Suisse, sous la présidence de M. le colonel Neiss, vice-président, M. le colonel Haggenmacher ayant dû renoncer à assister à l'Assemblée pour cause de maladie.

87 Délégués répondent à l'appel.

Le procès-verbal ayant été adopté, M. le colonel Neiss annonce que pour cause de santé le président actuel a dû renoncer à ses fonctions, au grand regret de tous les membres du Comité central.

L'Assemblée rend enfin un dernier

témoignage de respect à la mémoire du regretté colonel Isler.

Les compte-rendu et projet de budget sont adoptés.

La votation pour les deux sections vérificatrices des comptes et la nomination de onze membres du Comité central donne les résultats suivants :

Vérification : St-Gall, Neuchâtel.

Président central : M. de Steiger, Berne.

Membres D^r Neiss.

Colonel Jean de Montmolin.

D^r Schenker.

Pasteur Wernly.

D^r Aepli.

E. Zimmermann.

C. Pestalozzi.

G. Muller.

Pasteur Diem-Hirzel.

D^r Fred. Stocker.

Les modifications aux Statuts concernant l'Alliance des Samaritains, le Secrétariat central et le journal *La Rothe Kreuze* sont adoptées.

Par acclamation le colonel Haggenmacher est nommé membre d'honneur de la Croix-Rouge Suisse.

La prochaine Assemblée aura lieu à Aarau.

Les D^{rs} Sahli et Krafft font chacun une intéressante causerie sur la répartition du travail entre le Comité central et les sections et sur le rôle de la garde-malade.

Des télégrammes de sympathie sont envoyés à Henri Dunant, à Heiden, et au colonel Haggenmacher.

L'Assemblée est levée à 11 heures et demie.
